

(1)

(N° 162.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 MAI 1866.

LÉGISLATION SUR LES BIÈRES.

[Pétitions d'habitants de Genck, Cuerne, Enghien, Blankenberghe, Neder-Brakel, Malonne, Saint-Trond, Thorembais-les-Beguines, Meslin-l'Évêque, Boussu, Esschene, Ghislenghien, Braine-Lalleud, St-Vaast, Vellereille-le-Brayeux, Leval-Trahegnies, Waudrez, Wavre, Hekelegem, Haut-Itre, Meldert, Pervez, La Hulpe, Alveringhem, Gentinnes et Leefdael, analysées dans les séances des 27 janvier, 2, 9, 11, 17, 24 et 30 mai, 16, 24 et 30 juin, et 6 juillet 1865.]

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. JACQUEMYS.

MESSIEURS,

La Chambre a reçu un grand nombre de pétitions relatives à la législation sur les bières; les pétitionnaires demandaient ou une simple réduction des droits d'accise, ou tout à la fois un autre mode de perception et une réduction des droits. Le rapport de la commission d'industrie sur ces pétitions a été déposé dans votre séance du 31 janvier 1865. La commission vous proposait de maintenir la loi sur les brasseries et de renvoyer les pétitions à M. le Ministre des Finances, et la Chambre a décidé ce renvoi dans sa séance du 10 février 1865.

Alors que ce rapport était déjà terminé, il est encore parvenu à la Chambre vingt-neuf pétitions relatives à la législation sur les bières : toutes ont été renvoyées à la commission d'industrie.

Deux de ces pétitions, émanant de brasseurs de Blankenberghe et de Neder-brakel, sont des copies de la pétition du sieur Maréchal Delperdange; toutes les

(1) La commission est composée de MM. SABATIER, *président*, LESOINNE, VAN ISEQUEM, JANSSENS, BRACONIER, DE RONGÉ, JACQUEMYS, CARLIER et DAVID.

autres, sont imprimées et entièrement conformes aux textes qui vous ont été communiqués par le rapport de la commission d'industrie. Elles ne donnent, en conséquence, aucun argument qui ne vous était parfaitement connu lors de la décision que vous avez prise à l'égard des premières, et votre commission d'industrie croit devoir se borner à vous proposer de les renvoyer également à M. le Ministre des Finances.

Le Rapporteur,

E. JACQUEMYNS.

Le Président,

G. SABATIER.

